

ce, ont tenu des réunions dans différentes parties du pays, pour y exposer au public la gravité de la situation, et j'ai dit à mes concitoyens que tôt ou tard, beaucoup plus tôt que plusieurs ne le pensent, il nous faudra renoncer aux trois quarts de notre luxe et peut-être au quart des choses de premières nécessités. Les liqueurs enivrantes, à dire le moins, sont certainement un luxe, et elles constituent, à mettre les choses au pire, un des plus grands maux dont souffre le pays. Je crois que l'opinion publique soutiendrait le Gouvernement s'il décidait d'agir dans le sens de cette résolution et, à mon humble avis, elle le blâmera de n'avoir rien fait dès la présente session.

Le parlement a, l'année dernière, rendu une loi établissant des peines très sévères contre le transport des spiritueux dans les provinces à prohibition. Je sais que cette loi a été violée sur une grande échelle dans ma province. J'ai fait inscrire de bonne heure au Feuilleton une question demandant au Gouvernement s'il sait que les dispositions de cette loi avaient été enfreintes par le transport des liqueurs enivrantes dans l'île du Prince-Edouard.

Quelques VOIX: A l'ordre!

M. L'ORATEUR: L'honorable député (M. Hughes) devrait restreindre ses remarques à la question dont la Chambre est saisie. Ce n'est pas la prohibition générale qui se discute, mais une résolution relative à l'emploi de certains grains dans la fabrication des liqueurs enivrantes.

M. HUGHES: Je vais, monsieur l'Orateur, limiter entièrement mes remarques au sujet que vous indiquez. Je dis qu'à tout le moins, l'action à laquelle tend cette résolution serait justifiée, et plus que justifiée, et que les citoyens approuveraient le Gouvernement dans une mesure de cette sorte. Je crois que l'opinion publique sera peu satisfaite et qu'une grande majorité de citoyens sera mécontents s'il n'est rien fait dans ce sens.

M. McKENZIE: Monsieur l'Orateur, l'honorable député (M. Devlin) qui a proposé la résolution en discussion a apporté de convaincants arguments à l'appui de sa thèse et nous a fourni suffisamment de données pour justifier l'attitude qu'il a prise et la motion qu'il a présentée. Si en prenant la parole, je ne visais tout simplement qu'à fournir de nouveaux renseignements, il serait parfaitement inutile de prendre même un instant du temps de la Chambre. Mais on me taxerait peut-être d'indifférence, si je laissais passer la motion sans dire un mot. Si je ne me trompe, la résolution à

l'étude ne doit pas aboutir au scrutin par division; elle ne tend qu'à fournir aux députés et surtout aux membres du cabinet l'occasion d'exprimer leur opinion sur la question.

La statistique donnée par l'honorable député de Wright établit qu'on consacre à la fabrication des boissons alcooliques d'énormes quantités d'articles de première nécessité; et tout en n'étant pas outrancier en pareille matière, et bien que je ne veuille nullement refuser à autrui le droit de boire du vin, à son gré, il est temps, à mon avis, de se priver de choses de luxe, comme les boissons alcooliques et de prendre les moyens voulus pour en interdire la fabrication. Car, bien que l'interdiction de la fabrication des eaux-de-vie ne soit pas l'objectif directement visé ici: l'application du principe préconisé dans la résolution aboutirait à pareil résultat. S'il y a double objectif visé ici: d'abord empêcher qu'on ne consacre à d'autres usages l'argent qui devrait être affecté au soulagement de l'humanité; en outre, conserver pour les besoins de l'alimentation les grains qui, autrement, seraient utilisés dans la production des boissons alcooliques. Si le Gouvernement est en mesure de s'assurer que les grains seront utilisés pour l'alimentation, et améliorer ainsi notre situation à l'égard de la guerre, il ne doit pas hésiter à le faire.

M. BURNHAM: Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion à l'étude, tant le principe qui y est consacré que la déclaration formulée à cet égard par le ministre des Finances, déclaration sur laquelle, si je ne me trompe, le motionnaire a basé son initiative.

M. GUTHRIE: Comme quelqu'un l'a observé, la motion à l'étude vient en discussion presque sans avis préalable; aussi, n'est-il guère facile aux députés pris à l'improviste de discuter la question. A mon avis, la proposition du député de Wright (Devlin) constitue un réel progrès. Au Canada, nous n'avons pas emboîté le pas sur nos amis des Etats-Unis à cet égard.

Dans le "New-York Herald" et le "New-York Times", je vois figurer chaque jour des pages entières consacrées aux annonces des brasseurs dits "National Brewers" des Etats-Unis, essayant de justifier leur attitude à cette heure de crise des aliments, en indiquant la minime quantité de grain qu'ils utilisent. Il suffit de consulter la statistique de notre pays et celle des Etats-Unis pour constater que ce n'est nullement une quantité infinitésimale de grain que les brasseurs et les distillateurs utilisent, mais bien un énorme volume, soit plus de 3,000,-